Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260623-20260623_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2026

Le vingt-trois juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle Ar Bineg sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 14** **Pouvoir : 1** **Excusés : 2** **Absents : 2**
Votants : 15

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : M. MAÏENZA Gilles (pouvoir à Sophie BOIUCHON)

Excusés : MM. LAURENT Marie-Thérèse, BLANCHARD Pierre-Jacques

Absents : MM. BOURDON David, BOUREUX Adeline

Secrétaire de séance : Mme PREVERT Marie-Elisabeth

Réf. 20260623 – D01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2026

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 18 juin 2026.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 25 juin 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

La secrétaire – Marie-Elisabeth PREVERT

MAIRIE DE ST-JACUT LES PINS 56 Morbihan

Publié le : 26. juin 2026